

Ministère de la culture et de la communication

Concours réservé « Sauvadet » pour l'accès au corps de chargé(e) d'études documentaires

SESSION 2015

Lundi 24 juin 2015

Épreuve écrite d'admissibilité

15-DEC4-03041

L'épreuve d'admissibilité est constituée d'une série de cinq questions au maximum relatives aux politiques publiques portées par le ministère ou l'autorité d'accueil. Chaque question peut être accompagnée d'un ou de plusieurs documents en rapport avec la question posée qui n'excèdent pas une page. Elles peuvent consister en des mises en situation professionnelle.

(durée 3 heures ; coefficient 2)

Avertissements :

- les feuilles de brouillon insérées dans les copies ne seront pas corrigées ;
- les candidats ne doivent pas joindre d'autres documents à leurs copies ;
- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- avant de commencer, vérifiez que le sujet qui vous a été remis comporte toutes les questions ; signalez aux surveillants tout de suite les anomalies éventuelles (page manquante, page illisible...).

Ce document comporte 4 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)
- Sommaire du dossier documentaire (1 page)
- Dossier documentaire (1 page)

Ministère de la culture et de la communication

Concours réservé « Sauvadet » pour l'accès au corps de chargé(e) d'études documentaires

SESSION 2015

Lundi 24 juin 2015

Épreuve écrite d'admissibilité

Question n°1 :

Dans l'exercice actuel des métiers des archives, des bibliothèques, des musées et de la documentation, normes et référentiels sont-ils toujours indispensables ?

Question n°2 :

Les nouvelles technologies ont profondément modifié les pratiques professionnelles. Selon vous, les services de l'État se trouvent-ils en mesure de faire face à une évolution permanente ?

Question n°3 :

L'éducation artistique et culturelle : une indispensable articulation entre Culture et Éducation ?

Question n°4 :

Comment voyez-vous l'avenir des salles de lecture et d'exposition ?

Question n°5 :

En 2001, Laurence Cossé, dans *Le Mobilier national* (cf : **document 1**), ironisait sur le nécessaire dynamitage des cathédrales au coût de conservation insupportable. À l'ère de la reproduction sur tout support et en tout format, comment concevez-vous la conservation du patrimoine ?

Ministère de la culture et de la communication

Concours réservé « Sauvadet » pour l'accès au corps de chargé(e) d'études documentaires

SESSION 2015

Lundi 24 juin 2015

Épreuve écrite d'admissibilité

SOMMAIRE DU DOSSIER DOCUMENTAIRE

Document n° 1	« Abatte des cathédrales », extrait de l'article de Jean-Pierre TISSON, le 1er février 2001, disponible à l'adresse suivante : http://www.lexpress.fr/culture/livre/le-mobilier-national_805767.html	Page 4
---------------	---	--------

Document 1 : « Abattre des cathédrales », extrait de l'article de Jean-Pierre TISSON, le 1 février 2001, disponible à l'adresse suivante : http://www.lexpress.fr/culture/livre/le-mobilier-national_805767.html

Trop nombreuses, laides pour la plupart, elles sont les dévoreuses du budget consacré au patrimoine. Laurence Cossé attaque bille en tête les plus sacrés des monuments historiques : les cathédrales.

La France doit en grande partie son titre de championne mondiale du tourisme à ses monuments historiques. Et les cathédrales constituent son « produit d'appel » le plus prestigieux. Aller dire que deux sur trois de ces cathédrales sont « moches » et qu'on devrait les démolir constituerait une faute majeure. Un attentat contre l'art, l'histoire et le bon sens. Plus grave : contre l'économie. Utiliser les vieilles pierres les plus sacrées du paysage comme des pavés pour briser la vitrine du pays ne pourrait être que l'œuvre de criminels à la solde de l'étranger, forcément jaloux. À moins de montrer qu'en vérité ce sont les cathédrales qui sont des criminelles. Budgétivores. À cause des chantiers qui les retapent en permanence, elles coûtent si cher que se meurent par leur faute quantité d'admirables édifices. Par exemple, pour la seule Bourgogne-nord, Sens pompe à elle seule les crédits vitaux que réclament les châteaux de Tanlay, d'Ancy-le-Franc et les vieilles maisons de Tonnerre.

Acquis à cette vision des choses, c'est par amour pour tant de manoirs, de ponts, de moulins et de fontaines, à la beauté incontestable, qu'un directeur du Patrimoine au ministère de la Culture, imaginé par Laurence Cossé, rêve de faire détruire les cathédrales. Pas toutes. Cent sur les cent soixante-dix que compte le pays. Le problème, c'est « qu'on n'ose pas penser d'un édifice religieux qu'il est laid » et a fortiori « toucher à une cathédrale », car « ces totems ont valeur d'idoles ». Pour éviter un scandale national, M. le directeur monte son coup en douce. Et commence par entreprendre une tournée éclair des vastes sanctuaires. Pour faire son tri. Évidemment pas question de condamner Notre-Dame de Paris. Ni de viser les « parfaites » que sont Chartres, Bourges, Noyon ou Beauvais. Pas question non plus de menacer Reims, Senlis ou Soissons. Mais il faudrait « débarrasser » Paris du Sacré-Cœur, de Sainte-Clotilde et de Saint-Augustin. Et éliminer ces « verrues majeures » qu'entretiennent à grands frais Laval, Moulins, Lille, Marseille et tant d'autres villes.